

Je ne demande pourtant pas la lune !...

Date : 22 juin 2019

Je ne demande que l'application de l'article L.311-9 du Code des relations entre le public et l'administration !... ;-)

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>



CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<https://etreounepasetrebretillien.com>

Rennes, le 22 juin 2019

à

Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
1, avenue de la Préfecture - 35042 - Rennes Cedex

Objet : publication de l'enregistrement sonore de la session des 20 et 21 juin 2019
Référence : lettre suivie 3Y 000 166 7470 7

Monsieur le Président,

Je viens solliciter de vos services la publication en ligne de l'enregistrement sonore de la dernière session du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine qui s'est tenue les jeudi 20 et vendredi 21 juin.

Un découpage par question inscrite à l'ordre du jour serait apprécié, mais - comme vous le savez - sa disponibilité ne saurait d'aucune manière retarder la mise en ligne de ce document.

Avec mes remerciements anticipés je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération pour votre personne et pour votre fonction.

Patrick Jéhannin

Copie pour information par courriel à :

- Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux
- Monsieur Vincent Raut, en sa qualité de « personne responsable de la communication des documents administratifs » pour le Département d'Ille-et-Vilaine